

<http://snapatsi.fr>



SCIENTIFIQUES

## PAIEMENT DES ASTREINTES

**Le 2 juillet 2013, le SNAPATSI saisissait la DRCPN au sujet des difficultés d'indemnisation des personnels scientifiques notamment pour leurs astreintes les jours fériés.**



**Le 8 août 2013, la DRCPN répond au SNAPATSI en indiquant**

**Afin de clarifier cette situation, je vous informe qu'une révision des textes est actuellement à l'étude dans mes services et sera prochainement présentée aux vises de la Fonction Publique et de la Direction du Budget.**



Bureau National  
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI VOUS TIENDRA INFORMÉS  
DU SUIVI DE CE DOSSIER.**

**LE SNAPATSI TIENT À CE QUE CHAQUE COLLÈGUE  
SOIT RÉTABLI DANS SES DROITS  
ET INDEMNISÉ DANS LES DÉLAIS LES MEILLEURS**